

QVtv, la voix du territoire

Chaîne d'information Webtv de www.quebecvote.ca (hébergée sur YouTube) sur l'actualité et les projets reliés à la réappropriation démocratique du territoire du Québec.

C'est quoi?

www.quebecvote.ca propose une expérience de démocratie directe dans laquelle les électeurs peuvent proposer des lois et voter sur ces lois, selon un processus délibératif. Il s'agit, en somme, d'un Parlement virtuel, d'un laboratoire de la démocratie de demain.

On peut commenter et interagir librement sur les propositions de QuebecVote sur la page [Facebook](#) de QuebecVote.

*La chaîne **QVtv** (QuebecVoteTélévision) diffusera des informations vidéo sur la démocratie et le territoire, provenant du partout sur le territoire du Québec, dans le but d'alimenter et d'élargir le débat démocratique sur ces sujets, sans l'intermédiaire de partis ou de médias contrôlés. La diffusion débutera au cours du mois d'août.*

www.quebecvote.ca est dirigé par Roméo Bouchard (analyse) et Richard Gauthier (communications): voir les profils Facebook.

Courriel de l'équipe de service : quebecvote@gmail.com

Comment ça fonctionne?

Les vidéos d'information proviendront de l'équipe de QuebecVote et d'un réseau de correspondants réguliers ou occasionnels de toutes les régions et de tous les secteurs d'intervention (NEToyens).

Les vidéos recherchés doivent normalement être brefs, spontanés, tournés en direct, sur simple webcam, cellulaire ou autrement, donc sans montage, et acheminés tel quel à l'équipe de QVtv. Ils formeront peu à peu des dossiers vidéo précieux (libres de tous droits de reproduction).

Ceux qui s'abonnent à la chaîne sont informés par courriel à chaque fois qu'une nouvelle vidéo est mise en ligne et invités à en rediffuser le lien dans leurs réseaux.

Pourquoi s'abonner?

Pour ne rien manquer.

Pour contribuer à construire l'auditoire de la chaîne citoyenne.

Pour faire de cette chaîne une référence incontournable.

Comment devenir correspondant *NEToyen* régulier ou occasionnel?:

NEToyens : nouveau mot pour correspondant citoyen sur le net.

Note : si après avoir pris connaissance des informations ci-dessous vous êtes intéressé à devenir correspondant NEToyen, faites-nous le savoir par

courriel et nous arrangerons un rendez-vous téléphonique pour en discuter de vive voix et répondre à vos questions.

1. S'abonner à la chaîne et s'inscrire comme correspondant en précisant vos coordonnées et votre domaine de compétence principale.
2. Se conformer au [Nétiquette](#) et aux droits d'auteurs (voir annexe 1).
3. Enregistrer sur vidéo (webcam, cellulaire ou autre) ses commentaires ou ceux de témoins importants sur une actualité, et recueillir des vidéos produites par d'autres acteurs pertinents.
4. Transmettre ces vidéos à l'équipe de QVtv qui les mettra en ligne si elle les juge appropriées. Voir les consignes ci-dessous.
5. Signer les décharges nécessaires ci-jointes concernant l'utilisation de votre vidéo : vous êtes le propriétaire des contenus que vous soumettez, mais vous acceptez qu'ils soient diffusés, modifiés sans restrictions) sur le web ainsi que mis en ligne par www.quebecvote.ca sur YouTube et diffusés également par d'autres personnes*.

La chaîne QVtv enregistre vos vidéo-reportages originaux (dans sa totalité**) sur YouTube avec une licence du domaine public «Creative Commons Attribution (**reuse allowed**)», ce qui signifie que des personnes peuvent réutiliser et modifier les vidéos (paternité : réutilisation autorisée). Plus de détails en annexe 2.*

Consignes techniques pour les NEToyens accrédités qui soumettent une vidéo.

Soumettre chaque vidéo (quebecvote@gmail.com) avec un texte répondant aux 7 points suivants :

1. Votre nom et coordonnées (votre photo une seule fois)
2. La région
3. Catégorie du dossier
4. Titre : court et percutant
5. Brève description (sans fautes)
6. Métadonnées (permettant aux moteurs de recherche de trouver la vidéo)
7. Autorisation pour www.quebecvote.ca. Confirmation que vous êtes l'auteur* et acceptez que la vidéo soit diffusée selon les critères qui gouvernent une licence telle que décrite sur YouTube : «Creative Commons Attribution (**reuse allowed**)», ce qui signifie que des personnes peuvent réutiliser et modifier les vidéos (paternité : réutilisation autorisée).

Annexe 1

Droits d'auteur. (Tiré directement des textes de YouTube)

*Vous pouvez suivre un [atelier](#) sur les droits d'auteurs sur YouTube

En quoi consistent les droits d'auteur sur YouTube et sur le site de quebecvote.ca ?

Les droits d'auteur sont une forme de protection accordée aux œuvres originales d'auteurs, comprenant les créations littéraires, dramaturgiques, musicales, graphiques et audiovisuelles. Les droits d'auteur sont un ensemble de droits exclusifs accordés par la loi aux auteurs pour protéger leurs œuvres.

Une protection par droits d'auteur signifie que le titulaire de ces droits peut contrôler certaines utilisations de ses œuvres. Surtout, cette protection permet au titulaire des droits d'auteur de contrôler la copie, l'adaptation et la transmission de son contenu. La mise en ligne et le partage d'un contenu via Internet mettent en cause de nombreux droits exclusifs octroyés à un titulaire de droits d'auteur. En raison du caractère exclusif des droits d'auteur, leur titulaire est en droit de décider qui peut s'engager dans de telles activités concernant le contenu en question.

Les droits d'auteur sont cependant soumis à certaines limitations. Par exemple, des idées ou des informations ne peuvent généralement pas être protégées par des droits d'auteur. De plus, la législation autorise, dans certains cas précis, l'utilisation de contenus protégés par des droits d'auteur. Cela signifie, par exemple, que l'autorisation du titulaire des droits d'auteur n'est pas requise pour utiliser son œuvre dans une vidéo. La nature exacte de ces exceptions à la protection par droits d'auteur varie selon la législation sur les droits d'auteur applicable dans chaque pays. Aux États-Unis, l'exception la plus notable est dénommée "utilisation appropriée". Au Royaume-Uni, il existe certaines exceptions autorisant une utilisation appropriée, comme la critique ou le compte rendu d'informations. Au Brésil, des exceptions bien spécifiques sont détaillées. Elles incluent notamment le droit de citation (avec attribution) ou l'utilisation de courts extraits à titre personnel.

Qu'est-ce qu'une atteinte aux droits d'auteur ?

Il existe une atteinte aux droits d'auteur lorsqu'une œuvre protégée par des droits d'auteur est reproduite, distribuée, diffusée, affichée en public ou utilisée afin d'en produire une œuvre dérivée sans l'autorisation préalable du titulaire des droits d'auteur.

YouTube respecte les droits des titulaires de droits d'auteur et des éditeurs. Par conséquent, tout utilisateur souhaitant mettre en ligne un contenu doit confirmer qu'il en détient les droits d'auteur ou qu'il dispose d'une autorisation du titulaire des droits d'auteur. YouTube respecte le Digital Millennium Copyright Act (DMCA) ainsi que les autres lois sur les droits d'auteur en vigueur. Aussi, lorsqu'un contenu est signalé et lorsque cette

notification est fondée, YouTube supprime immédiatement le contenu mis en cause.

Si vous publiez du contenu portant atteinte à des droits d'auteur, vos vidéos pourront être supprimées et vous pourrez être redevable de dommages et intérêts au cas où le titulaire des droits d'auteur déciderait de prendre des mesures juridiques (ne prenez pas cela à la légère, car vous pourriez être poursuivi en justice !). Les comptes ayant été identifiés comme coupables d'infractions répétées sont automatiquement clôturés et leurs utilisateurs sont définitivement bannis de YouTube.

YouTube respecte les droits des artistes et des créateurs et nous espérons que vous travaillerez à nos côtés pour que notre communauté demeure une plate-forme créative, légale et positive pour chacun.

Comment éviter que ma vidéo ne porte atteinte aux droits d'auteur ?

La seule manière de s'assurer que votre vidéo ne porte pas atteinte aux droits d'auteur de tiers consiste à mettre vos compétences et votre imagination à profit pour créer une œuvre entièrement originale. Cela peut aller du simple enregistrement d'un groupe d'amis faisant des grimaces au tournage plus complexe d'un court métrage incluant script, acteurs et tout le reste. Si l'œuvre est de votre propre création, vous n'aurez jamais à vous soucier des droits d'auteur, puisque vous en êtes propriétaire ! Assurez-vous également de respecter les autres consignes contenues dans les conditions d'utilisation.

Vérifiez que tous les composants de votre vidéo sont bien votre propre création, y compris la partie audio. Si vous utilisez, par exemple, une piste audio dont les droits d'auteur sont détenus par une maison de disques qui ne vous en a pas donné l'autorisation, votre vidéo peut porter atteinte aux droits d'auteur de tiers et peut être supprimée.

Les informations suivantes vous aideront à déterminer si votre vidéo porte atteinte aux droits d'auteur d'un tiers.

- Que vous l'ayez enregistrée sur le câble ou à la télévision, ou encore téléchargée sur un autre site Web, la vidéo est susceptible d'être protégée par des droits d'auteur et ne peut être diffusée qu'avec l'autorisation préalable du titulaire de ces droits, ou ne peut être utilisée que dans les limites des exceptions légales de ces droits.
- Si vous mentionnez le nom du propriétaire, de l'auteur ou du compositeur, le contenu est susceptible d'être protégé par des droits d'auteur.
- Si vous ne retirez aucun avantage financier de cette vidéo, elle est susceptible d'être protégée par des droits d'auteur.
- Si d'autres vidéos semblables apparaissent sur YouTube, cette vidéo est susceptible d'être protégée par des droits d'auteur.

- Même si la vidéo comporte des mentions de droits d'auteur, elle est susceptible d'être protégée par ces droits.
- Même si vous avez monté une vidéo à partir de petits extraits d'un contenu protégé par des droits d'auteur, le contenu global est susceptible d'être protégé par ces droits.

Exemples d'œuvres protégées par des droits d'auteur

Le plus souvent, lorsque YouTube retire une vidéo pour atteinte aux droits d'auteur, c'est parce qu'elle correspond à une copie non autorisée d'un contenu protégé par des droits d'auteur et parce que le propriétaire du contenu en question nous a informés que ce dernier est utilisé sans son autorisation. Dès lors qu'une utilisation interdite nous est signalée, nous supprimons immédiatement la vidéo concernée. Pour plus d'informations concernant la législation sur les droits d'auteur aux États-Unis, veuillez consulter la page <http://www.copyright.gov/circs/circ01.pdf>.

Voici quelques exemples de contenus susceptibles de porter atteinte aux droits d'auteur :

- Émissions de télévision
- Publicités
- Diaporamas contenant des photos ou des images appartenant à un tiers

Annexe 2

Qu'est-ce que Creative Commons ?

Les licences Creative Commons offrent aux créateurs de contenu la possibilité d'autoriser une autre personne à utiliser leur travail. YouTube permet aux utilisateurs de marquer leurs vidéos avec une licence **Creative Commons CC-BY [paternité : réutilisation autorisée]**. Ces vidéos sont donc accessibles aux utilisateurs de YouTube qui peuvent les utiliser dans leurs propres vidéos via l'[application de montage de vidéos YouTube](#). Avec une licence CC-BY, la paternité est automatique, ce qui signifie que toute vidéo que vous créez à l'aide de contenu Creative Commons affichera automatiquement le titre des vidéos sources en dessous du lecteur vidéo. Vous conservez vos droits d'auteur et les autres utilisateurs peuvent réutiliser votre travail conformément aux conditions de licence.

Pour en savoir plus sur la licence CC-BY, un récapitulatif du **Code légal** complet ainsi que l'intégralité de la licence. Veuillez accéder à [cette page](#) sur CreativeCommons.org.